



# LIVRE BLANC DE LA TRANSITION

CLIMATIQUE - ENVIRONNEMENTALE - ÉNERGÉTIQUE



# SOMMAIRE

---



**Réduire la consommation énergétique**  
des bâtiments communaux

5



**Économiser l'énergie et préserver la ressource  
dans le fonctionnement**  
des services et des équipements publics

8



**Faire évoluer les pratiques quotidiennes**  
des agents dans leur environnement de travail

11



**Mettre en place des actions spécifiques**  
en faveur de la population et des visiteurs

14



**Privilégier la sobriété foncière et énergétique  
dans les projets de mandat,**  
ainsi que ceux favorisant la transition  
environnementale

21



# EDITO

## SYLVIE SIRI

**Maire de Saint-Tropez,**  
Conseillère régionale,  
Vice-présidente de la Communauté de communes  
du Golfe de Saint-Tropez

**N**ous avions déjà dû faire face au réchauffement climatique, aux aléas sanitaires, aux difficultés de recrutement, à l'inflation, et une saison à mener tambour battant, nous devons désormais faire face à la flambée des prix de l'énergie et à sa raréfaction. Une peine multiple alors que l'hiver va bientôt arriver et qui coûtera à la commune de Saint-Tropez **quelques 500.000 euros supplémentaires.**

Pour autant, je ne crois pas que l'on puisse se résoudre à l'augmentation des impôts ou à la fermeture des services publics.

Il est nécessaire que notre commune **innove** et aille encore plus loin que les mesures importantes prises par l'Etat pour les collectivités : baisse de la consommation d'électricité en matière d'éclairage public, réduction du chauffage des équipements publics et réduction du nombre de m<sup>2</sup> chauffés.

Ainsi, il me paraît indispensable de s'attaquer en profondeur à notre modèle énergétique, mais aussi à notre façon de consommer les ressources, **en adoptant quelques principes** qui reposent sur :

- **La sobriété**, en priorisant les besoins et en réduisant nos consommations.
- **L'efficacité**, en réduisant la quantité nécessaire à la satisfaction d'un même besoin.
- **Le recyclage** et la renouvelabilité, afin de remplacer progressivement le recours aux

énergies fossiles et réutiliser les ressources déjà utilisées.

Nous avons donc demandé aux services de nous faire des propositions et avons élaboré un livret auquel nous souhaitons donner une connotation d'espérance, c'est la raison pour laquelle nous l'avons intitulé « Livre blanc de la transition climatique environnementale et énergétique ».

Vous l'avez compris, nous allons devoir tout revoir... C'est ma responsabilité en tant que Maire, et mon devoir en tant que citoyenne, pour nos enfants et petits-enfants... C'est aussi une urgence afin de conserver notre place de destination exclusive et exemplaire.

De nos pratiques individuelles et collectives, à l'adaptation de nos projets de mandat, ce sera un chantier colossal, un chantier indispensable, dont la mise en œuvre débutera

dans les semaines qui viennent, avec la mise en application des mesures contenues dans ce livre blanc de la transition énergétique, environnementale et climatique. Il représente notre feuille de route et pourra donner des idées dans chacun de vos foyers. C'est une démarche novatrice que je vous propose d'adopter, une vision pour notre territoire à moyen et long terme.

Je tiens à remercier tous les services pour leur travail et la direction générale qui a initié et piloté ce livret ainsi que mon élue à l'environnement toujours force de propositions, Evelyne Isnard.



**Nous avons donc demandé aux services de nous faire des propositions et avons élaboré un livret auquel nous souhaitons donner une connotation d'espérance, c'est la raison pour laquelle nous l'avons intitulé « Livre blanc de la transition climatique environnementale et énergétique »**





# RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX



## Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux

**Les bâtiments communaux représentent un gros poste de dépense énergétique.**

**Pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, la ville s'engage autour de plusieurs mesures :**

### 1. ÉCLAIRAGES

- L'électricité coûtait à la commune **1 010 812,45 €** en 2022, soit **13 679,02 €** de moins qu'en 2021.
- Installation de détecteurs et d'une minuterie de coupure automatique de l'éclairage dans les bâtiments communaux.
- Remplacement des ampoules et néons par des LED dans tous les bâtiments et ERP communaux.
- En dehors des heures d'ouverture, extinction de toutes les lumières ainsi que tous les appareils électriques et informatiques, dès que cela est possible.

### 2. CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

#### Gestion de la température :

- **19°C** de température maximale en chauffage et **26°C** maximum de climatisation dans les bureaux et espaces communs.
- L'hiver, baisser la température la nuit à **16°C** en période d'inoccupation des bâtiments et à **8°C** lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 48 heures.

#### Réduction de la période de chauffage et de climatisation :

- Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe, quand la température extérieure le permet.
- Installation d'un thermostat centralisé permettant de bloquer les températures excessives, en hiver comme en été.
- Mise en place de minuteurs sur les chauffages et les climatisations pour un fonctionnement optimal uniquement aux horaires d'ouverture.



## Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux

### 3. GESTION DE L'EAU

- En 2022, la commune a dépensé **324 087,09 €** en eau, soit une augmentation des coûts de **19,30%** malgré une baisse de la consommation de 2 000m<sup>3</sup> par rapport à 2021.
- Supprimer l'obligation d'eau chaude là où c'est possible.
- Changer les robinets actuels par un système à détection automatique ou à bouton poussoir.
- Remplacer les cumulus et chauffe-eaux de type électrique par des chauffe-eaux thermo dynamiques ou à faible consommation.
- Fixer une température de consigne de l'eau chaude sanitaire (ECS) à **45°C** maximum.

### 4. AMÉLIORER LES STRUCTURES

- Améliorer l'isolation des bâtiments lorsque cela le nécessite.
- Rénover les menuiseries extérieures des bâtiments publics pour un gain thermique et donc énergétique.
- Installer des panneaux solaires ou photovoltaïques.
- Poser des films anti-chaleur aux fenêtres.
- Renouveler les systèmes de climatisation - chauffage lorsque cela le nécessite.
- Isoler les réseaux d'eau dans tous les bâtiments.
- Assurer l'obligation de remplacement des chaudières au fioul et accélérer le remplacement des chaudières au gaz.
- Procéder au recensement et au remplacement des convecteurs électriques par un système de chauffage moins énergivore.
- Maintenir et réviser le matériel régulièrement.



**ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET  
PRÉSERVER LA RESSOURCE  
DANS LE FONCTIONNEMENT  
DES SERVICES ET DES  
ÉQUIPEMENTS PUBLICS**



## **Économiser l'énergie et préserver la ressource dans le fonctionnement des services et des équipements publics**

**Les principaux postes de consommation d'une commune proviennent de l'éclairage et des équipements publics type piscine municipale ainsi que des transports.**

### **1. AJUSTER L'ÉCLAIRAGE EN FONCTION DES BESOINS**

- Extinction des luminaires extérieurs de tous les bâtiments publics entre 22h00 et 08h00.
- Extinction des panneaux lumineux d'information entre 00h00 et 06h00.
- Utilisation d'un variateur pour l'éclairage public selon la tombée de la nuit et le lever du jour.

### **2. PASSER À DES ÉQUIPEMENTS MOINS ÉNERGIVORES**

**La collectivité va devenir plus économe en ressources énergétiques, ce qui signifie consommer moins, mais aussi consommer mieux et donc autrement.**

- Remplacement systématique des sources lumineuses en LED (935 points lumineux concernés).
- Réduction de la consommation d'une partie des réfrigérateurs grâce à de nouvelles technologies et des modalités de supervision adaptées.
- Utilisation de téléphones fixes de nouvelle génération, moins énergivores.
- Utilisation de modes de transport doux pour les sorties terrain lorsque cela est possible ou mise à disposition d'une voiture électrique en partage et en libre-service.
- Modernisation du matériel de reprographie permettant d'optimiser le service rendu tout en réduisant les consommations énergétiques liées au fonctionnement de la machine. Les consommables utilisés sont issus d'une filière éco-responsable ( FSC et EU Ecolabel ).
- Véhicules respectant la norme européenne visant à réduire les émissions polluantes et notamment les oxydes d'azote et les particules.
- Utilisation de matériel électrique à la place du matériel thermique quand c'est possible.
- Les moteurs des embarcations du port vont prochainement être remplacés par des modèles neufs moins énergivores et plus respectueux de l'environnement.



## Économiser l'énergie et préserver la ressource dans le fonctionnement des services et des équipements publics

### 3. ACCÉLÉRER LE VERDISSEMENT DES TRANSPORTS

- La ville compte 70 véhicules de -3,5T dont 12 véhicules électriques et 4 véhicules flexfuel (bioéthanol).  
À l'avenir, le renouvellement de la flotte se fera, dès que possible, par des véhicules électriques ou flexfuel afin de réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements des agents durant leur service.
- Mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les déplacements interservices (2023).
- 3 nouveaux véhicules ont été commandés pour la capitainerie (2 véhicules électriques pour remplacer les anciens pour un montant de 80 000 € HT et 1 balayeuse « flexfuel » pour nettoyer les quais du port, pour un montant de 135 000 € HT).

#### Bornes de recharge pour véhicules électriques :

- Sur la commune nous disposons de 6 emplacements équipés de bornes de recharge électrique (4 bornes avec 2 prises, 1 borne avec 4 prises et 1 borne avec 1 prise soit 13 prises).

Sur les deux prochaines années, une vingtaine d'emplacements seront créés pour répondre à l'ensemble des besoins.

### 4. RÉDUIRE LA CONSOMMATION

#### Arrosage :

- Économie d'eau pour l'arrosage des massifs et végétaux dans le domaine public.

#### Réduire la consommation énergétique de la piscine municipale :

- Diminution de la température du bassin de la piscine municipale et selon la fréquentation du public, envisager la possibilité de fermetures ponctuelles de l'établissement.
- Installation d'une chaudière bois pour la piscine (eau et chauffage) et le COSEC (chauffage) pour remplacer celle au fuel (en 2022 la commune a dépensé **231 208,04 €**, soit **32,30%** de plus qu'en 2021).
- Extinction durant les mois de juillet et août des deux chaudières.  
Le bassin sera chauffé exclusivement par la chaleur extérieure (les douches sont froides depuis 2015).



# FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES QUOTIDIENNES DES AGENTS DANS LEUR ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL



**Étendre les bons réflexes en matière de dépenses énergétiques. Former et informer, sont les maîtres mots pour faire évoluer les pratiques quotidiennes.**

## 1. GESTION D'UTILISATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE

- Chauffer uniquement les bureaux dans lesquels les agents travaillent.
- Retarder l'allumage du chauffage central et régler en fonction des absences.
- Conserver les portes et fenêtres fermées lorsque la climatisation ou le chauffage sont allumés.
- Régler les climatisations à des températures adaptées (chauffage à **19°C** et climatisation à **26°C**) et ne les mettre en service que lorsque les températures extérieures sont inférieures à **16°C** et supérieures à **26°C**.





## Faire évoluer les pratiques quotidiennes des agents dans leur environnement de travail

## 2. ÉCO GESTES

### Sensibiliser et former le personnel à l'utilisation des appareils :

- Nommer un agent « référent énergétique » au sein de chaque service qui veillera à la mise en œuvre de toutes les dispositions précédemment citées.
- Former tous les agents aux éco gestes.

### Liste d'éco-gestes applicables quotidiennement :

- Dépoussiérer régulièrement les ordinateurs afin qu'ils puissent se refroidir plus efficacement.
- Réduire les impressions au strict minimum (en recto-verso et noir et blanc).
- Veiller à éteindre les lumières, les ordinateurs et les photocopieurs.
- Éviter de transférer des pièces jointes en interne par courriel. Préférer l'utilisation de dossiers communs. Pour les grosses pièces jointes, utiliser des plateformes de transfert où les données ne sont conservées que quelques jours.
- Favoriser le tri individuel dans les bureaux individuels.

Les mails conservés inutilement sur les serveurs consomment de l'électricité.



## 3. COVOITURAGE ET TÉLÉTRAVAIL

- Mettre en œuvre une forme de sobriété coopérative en favorisant les déplacements partagés comme débuté durant l'été 2022 (cf p.26).
- Développer le télétravail lorsque cela est possible afin de contribuer à la diminution de la consommation d'énergie (effet néanmoins atténué pour les bureaux en open space) et les transports.
- Réduire l'utilisation des carburants avec les mobilités durables ; inciter au covoiturage, à l'utilisation du vélo comme recommandé par la municipalité dans le cadre du plan de déplacement administratif (cf p.26).



# METTRE EN PLACE DES ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE LA POPULATION ET DES VISITEURS



## Mettre en place des actions spécifiques

en faveur de la population et des visiteurs

**La ville de Saint-Tropez accueille chaque année des millions de visiteurs et des milliers de plaisanciers. Pour réduire leur empreinte sur l'environnement, la commune déploie de nombreuses actions.**

## 1. INFORMATION ET COMMUNICATION

- Campagne de communication et de sensibilisation à destination des commerçants (extinction des enseignes et des vitrines, fermeture des portes lorsque la climatisation est en fonctionnement, etc.).
- Campagne de communication à destination de la population et des visiteurs.
- Digitalisation des informations pour limiter à terme les éditions papier.
- Accompagnement au niveau territorial, des déplacements en mode doux et développement de l'information pour les usagers.
- Actions symboliques (extinction du clocher à 23h00 une fois par semaine, de la citadelle à 23h30 tous les soirs, toute l'année et des illuminations de Noël à minuit tous les soirs).

## 2. DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS NOS ÉCOLES

- Pour nos restaurants scolaires, crèche et centre de loisirs, l'approvisionnement en fruits et légumes et produits laitiers est issu de l'agriculture biologique. Suivant les possibilités des fournisseurs, nous nous approvisionnons en viande de boucherie LABEL ROUGE. Recourir le plus possible aux filières courtes et aux fruits et légumes de saison (au mois de septembre 2022, la part du bio représente 42% des achats pour nos restaurants).
- Installation d'un composteur au Pôle enfance, afin de recycler les déchets organiques de la cuisine centrale.
- Mise en place d'un tri sélectif obligatoire.
- Actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets dans les écoles.
- Plan de lutte contre les excédents alimentaires avec une gestion optimisée des quantités.



## Mettre en place des actions spécifiques en faveur de la population et des visiteurs

### 3. GESTION DES DÉCHETS

- Rationalisation des tournées de collecte adaptées à la saisonnalité.
- Tri et valorisation des déchets collectés (OMR, emballages, verre, cartons, vêtements usagés, bio déchets des restaurants).
- Collecte et valorisation des végétaux et des encombrants en déchèteries.

### 4. PRÉServation du patrimoine maritime et sous-marin

#### Traitement des eaux et des déchets :

- Récupération et retraitement des eaux usées de la Station d'épuration.
- Opération de sensibilisation et de communication sur le ramassage des déchets par le champion du monde d'apnée Stéphane Mifsud ainsi que l'équipe de l'association « Blue Odyssey » (plusieurs centaines de kilos de détritus récoltées).

#### Politique d'acceptation pour les croisiéristes :

- Favoriser l'accès des croisiéristes de -200 passagers et éviter les plus grosses unités. Se cantonner à 2 navires à la fois dans le Golfe pour limiter la pollution (navettes et groupes électrogènes des navires) et réguler le flux touristique.

#### Accueil embarcations électriques :

- Réservation de 6 places pour les embarcations électriques de 6 à 12m. Une borne de recharge rapide « super charger » est à disposition gratuitement devant la Capitainerie.
- Location pour la prochaine saison, à titre expérimental, d'un navire d'assistance 100% électrique pour les services de la capitainerie.  
Si l'essai est concluant, la commande d'un navire sera effectuée.
- Soutien de la technologie « 100% hydrogène » avec l'accueil du navire « HYNOVA », premier navire 100% hydrogène fabriqué pour la petite plaisance.
- Équipements de l'ensemble des candélabres de l'espace portuaire et des luminaires de la Capitainerie en LED.



## Mettre en place des actions spécifiques en faveur de la population et des visiteurs

- L'ensemble des bornes à quai sont équipées de détecteurs de fuite et d'utilisation anormale de consommation d'eau.
- Contrôle par les maîtres de port que les climatiseurs, branchés sur le réseau, ne soient pas en fonction lorsque les navires ne sont pas occupés.
- Service gratuit de récupération des eaux usées des navires sur le vieux et le nouveau port.

## 5. CRÉATION DE ZONES DE MOUILLAGES ÉCOLOGIQUES

### Création de 2 Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) :

- **Pilon** : environ 20 mouillages pour des unités de 18 à 40 m – livraison saison 2023.
- **Canebiers** : 95 mouillages pour des unités de 7 à 30 m. Le projet de ce secteur est mené en concertation étroite avec la prud'homie de pêche de Saint-Tropez. Livraison prévue pour la saison 2025.





## Mettre en place des actions spécifiques en faveur de la population et des visiteurs

# 6. INSTALLATION DE PANIERS RÉCUPÉRATEURS DE DÉCHETS



Depuis le début de l'année, le port de Saint-Tropez s'est doté d'une vingtaine de paniers anti déchets pour avaloirs. Les installations vont petit à petit se généraliser.

Ces paniers empêchent la contamination des milieux naturels par les plastiques, les mégots de cigarettes et autres polluants. La forme trapézoïdale de ces filets permet de garantir l'évacuation de l'eau, tout en retenant les déchets d'une taille supérieure à 1mm.

Le port de Saint-Tropez est le premier port de France à se doter de cet équipement ! Cette action vient compléter le dispositif « Ici commence la mer » mis en place en 2019.

# 7. INSTALLATION DE BIOHUT

La commune a installé 47 biohut dans le port permettant de favoriser la biodiversité.

Le Biohut est un habitat artificiel, installé le long des quais et sous les pontons, composé d'une cage en acier remplie de coquilles d'huîtres (cage nourriture) associé à une cage vide (cage de protection), il protège les jeunes « recrues » de poissons quand, agressées par les prédateurs, elles cherchent à se rapprocher de l'habitat.







## Mettre en place des actions spécifiques en faveur de la population et des visiteurs

# 8. ÉTUDES EN COURS :

### Transition hydrogène / électrique des navires du futur :

- Mission lancée auprès d'une société sur les besoins des navires à 5 et 10 ans concernant cette nouvelle technologie. Selon le rapport rendu, les travaux de réfection du réseau électrique, qui devraient se réaliser courant de l'hiver 2023 – 2024, seront adaptés.

### Réutilisation des eaux usées de la Station d'épuration (STEP) :

- Lancement d'une étude avec VEOLIA afin de traiter l'eau au sortir de la station d'épuration afin de l'utiliser pour nettoyer les rues et l'arrosage des espaces verts de la commune. À ce jour, l'eau traitée est rejetée directement à la mer via l'émissaire du cimetière.

### Réhabilitation des réseaux du port :

- Amélioration du dimensionnement des réseaux électriques du port afin de répondre aux futurs besoins des plaisanciers et notamment des grosses unités. La délivrance de la puissance électrique nécessaire permettra l'arrêt complet des groupes électrogènes des grosses unités à quai.
- Distribution d'eau traitée (EUT ou dessalement) afin de ne pas utiliser de l'eau « potable » pour nettoyer les navires (gratuit pour le plaisancier). Le lavage des bateaux a été interdit par arrêté municipal pendant la saison 2022 pour répondre à la problématique de sécheresse.
- Multiplication du réseau d'évacuation des eaux usées sous vide (aspiration) et gravitaire pour traiter les eaux usées des navires à quai (service gratuit déjà existant).
- Mise en place de systèmes de coupure électrique et eau potable dans les bornes : facturation des consommations (électricité + eau) en plus de la place à quai pour sensibiliser le plaisancier.

Le port de Saint-Tropez participe au groupe de travail de la Fédération Française des Ports de Plaisance sur la réutilisation et la valorisation des produits de dragage.





**PRIVILÉGIER LA SOBRIÉTÉ  
FONCIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE  
DANS LES PROJETS DE MANDAT,  
AINSIX QUE CEUX FAVORISANT LA  
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE**



**Privilégier la sobriété foncière et énergétique dans les projets de mandat,**  
ainsi que ceux favorisant la transition environnementale

**Au cœur des préoccupations, la protection de l'environnement fait l'objet d'une attention particulière dans l'ensemble des projets engagés par la municipalité.**

**La préservation de l'environnement est une course contre la montre autant qu'une course de fond qui nécessite d'intégrer la nécessaire transition environnementale dès que cela est possible.**



### **ACTIONS SPÉCIFIQUES DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

Dans le cadre du plan de sobriété communal et afin de contribuer à réduire les consommations énergétiques tout en conservant intact l'esprit festif de Noël, la municipalité a décidé que les illuminations de Noël seront éteintes toutes les nuits à partir de minuit, à l'exception des 24 et 31 décembre et elles se termineront le 2 janvier soit un mois plus tôt que les années précédentes. La patinoire extérieure en glace artificielle sera remplacée par un équipement synthétique nouvelle génération.

## **1. ÉCLAIRAGE**

- Remplacement systématique des sources lumineuses en LED (935 points lumineux concernés).
- Remplacement des modules de commandes des points lumineux par un système de gestion à distance qui permet de suivre les consommations électriques avec la possibilité d'éteindre à distance ou de modifier les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage.
- Réduction des heures d'allumage et d'extinction sur les mises en lumière des bâtiments communaux.





**Privilégier la sobriété foncière et énergétique  
dans les projets de mandat,  
ainsi que ceux favorisant la transition environnementale**





**Privilégier la sobriété foncière et énergétique dans les projets de mandat,**  
ainsi que ceux favorisant la transition environnementale



## 2. HÉLISTATION

Afin de lutter contre les pollutions liées aux survols ainsi qu'aux atterrissages et décollages d'hélicoptères commerciaux sur l'hélistation du Pilon, la commune a décidé de supprimer l'hélistation et de maintenir seulement une hélisurface pour les secours et services de l'État.

En effet, la ville était contrainte :

- D'ériger un mur de 6 m de haut inesthétique.
- De mettre en place un accueil à l'atterrissement.
- De garantir une trouée unique sur l'eau de 1200m de long à l'endroit même où les plaisanciers vont pouvoir bénéficier d'une zone de mouillage organisée.

Le coût de l'hélisurface représentait 2,3 millions d'euros.

L'hélisurface reste active pour les services d'urgences et de secours  
(SAMU, Sécurité civile, Gendarmerie...).





**Privilégier la sobriété foncière et énergétique dans les projets de mandat,**  
ainsi que ceux favorisant la transition environnementale

## 3. AGIR GRÂCE À LA COMMANDE PUBLIQUE

- Renforcer et systématiser les considérations environnementales dans les contrats de la commande publique, de la définition des besoins jusqu'aux critères de sélection des offres qui valoriseront les efforts effectués par les entreprises dans leur proposition.
- Rajouter dans les caractéristiques et exigences du contrat de nouvelles clauses administratives et techniques (objet, conditions d'exécution, spécifications techniques présentant une dimension environnementale. Exemple : pneus rechapés, alimentation qualifiée de durable et de qualité, produits issus du réemploi).
- Intégrer dans la consultation, à travers un critère d'attribution spécifique, leurs efforts environnementaux dans l'offre proposée par les entreprises pour l'exécution des prestations ou de travaux.
- Atteindre, d'ici 2025, **30%** des contrats de la commande publique avec au moins une considération sociale ou environnementale de la définition des besoins (exigences, spécifications techniques et conditions d'exécution) jusqu'aux critères de sélection des offres qui valoriseront les efforts effectués par les entreprises dans leur proposition.





## Privilégier la sobriété foncière et énergétique dans les projets de mandat, ainsi que ceux favorisant la transition environnementale

### Création d'un plan de déplacement administratif :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la commune accompagne ses agents dans le cadre de la transition environnementale avec la création d'un plan de déplacement administratif qui incite à l'utilisation de modes de transport doux ou collectifs (transports en commun ou covoiturage).

Plusieurs choix possibles :

- Forfait mobilités durables de 200€/an, si utilisation de vélos ou pour la pratique du covoiturage au moins 100 jours/an.
- Prise en charge des déplacements en transport en commun : bateaux verts.







## SAINT-TROPEZ

Brochure éditée par la Ville de Saint-Tropez

Photos : Ville de Saint-Tropez / Guillaume Voiturier / Jean-Louis Chaix / Saint-Tropez Tourisme /  
Roman Quenin / Droits réservés

Mise en page : Service communication Ville de Saint-Tropez  
Décembre 2022